



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008

SAINTE-RADÉGONDE-DES-NOYERS, LE 20 JUIN 2009

Présents : Philippe Huet (Président), Marie Huet (Trésorière), Jean-Philippe Quai (Vice-Président), Serge Szymanek (Secrétaire), Caroline Quai (Adhérente), Xavier Bordet (Adhérent), Pierre Bonnet (Adhérent).

Rapport moral

Notre association Koutammarikou a été créée en mars 2008. En un peu plus d'un an, nous sommes allés au-delà de nos espérances, aussi bien au niveau des actions réalisées, au Bénin, qu'au niveau du nombre d'adhérents, en France. Les adhérents adhèrent surtout à Koutammarikou car nous intervenons auprès des enfants, des écoles, de l'éducation, de la responsabilisation à l'environnement. Tous les adhérents apprécient aussi, manifestement, d'être tenus au courant régulièrement des actions menées, des résultats. Pour l'instant, les relations par internet avec le Bénin sont très sporadiques, et nous n'avons pas de nouvelles de Julien Bacri depuis le mois de mars...

En 2009, nous sommes tout de même relativement surpris du nombre de personnes qui n'ont pas pris le temps de renouveler leurs adhésions.

Par ailleurs, nous avons été très heureux du respect des engagements de nos amis Sombas, aussi bien pour les aspects moraux que financiers. Le mot d'ordre de Koutammarikou a fait son chemin : il s'agit bien d'un coup de main et non d'un assistanat.

La création de Koutammarikou a permis la réouverture de l'école de Ditahouan, la création de la cantine (**nous y aurons servi, entre avril 2008 et juin 2009, près de 15 000 repas !**), et la confection des uniformes kakis pour les enfants. La fréquentation de l'école a considérablement augmenté. Les enfants sont assidus et progressent bien. Les parents se déplacent de très loin pour venir remercier.

Enfin, nous avons constaté qu'Emmanuel le jardinier a considérablement relevé ses manches (il porte maintenant des "Marcel"...): ce sont près de 5000 m² de terrain en friche qui sont désormais cultivés, irrigués, entretenus !

Sur place, nous avons mis en place des « commissions » chargées de superviser les différents projets et actions.

L'un des problèmes aujourd'hui : aucun membre de Koutammarikou ne se rend sur place pendant 9 mois, en gros de mars à décembre. Cela freine vraiment les projets et les ardeurs locales...

Conclusion

Nous pouvons dire que la création et les actions de Koutammarikou sont de réels succès. Au vu des résultats, et du respect de l'esprit "Koutammarikou" que nous avons défini en janvier 2008, la collaboration entre les deux associations peut être reconduite en 2009/2010.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents.

Rapport financier

| | | |
|--------------------------------------|---|---------------|
| Adhésions 2008 | = | 2450 € |
| Dons 2008 | = | 3650 € |
| RENTRÉES ARGENT TOTAL EN 2008 | = | 6100 € |

VIREMENTS FAITS AU BÉNIN EN 2008

| | | | | |
|------------|---|-----------------|---|-----------------------------------|
| 4/03/2008 | : | 300 € + 17,06 € | = | 317,06 € (riz cantine) |
| 30/04/2008 | : | 930 € + 17,06 € | = | 947,06 € (terrain + motopompe) |
| 11/06/2008 | : | 550 € + 17,06 € | = | 567,06 € (uniformes + vieux tata) |
| 22/09/2008 | : | 400 € + 17,06 € | = | <u>417,06 €</u> (riz + tata) |
| | | TOTAL | = | 2248,24 € |

Argent liquide emporté au Bénin = 3000 €

SORTIES TOTALES = **5248,24 €**

DÉPENSES TOTALES = **5223 €**

Argent déposé sur le livret A au 31/12/2008 = 1015,00 €

Reste sur le compte au 31/12/2008 = 168,82 €

Virement effectué le 28 mai 2009 = 1600 €

Reste sur le compte au 20 juin 2009 = 611 €

Reste sur le livret A au 20 juin 2009 = 1015 €

Conclusion

Nous avons eu la satisfaction de vérifier les trois dossiers (tata, école, jardin) extrêmement précis et complets de l'Apeek, contenant toutes les factures correspondantes. Au vu de la clarté des comptes, le partenariat financier entre les deux associations peut perdurer pour l'année 2009/2010. Il y a quelques petites erreurs, mais non significatives.

Par ailleurs, si nous avons une cinquantaine d'adhérents vers le milieu de l'année 2008, nous ne sommes aujourd'hui plus qu'une trentaine.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents. Sur demande, vous pouvez obtenir un rapport détaillé, avec toutes les factures, les virements, etc.

Cotisation annuelle :

L'assemblée générale décide de conserver le montant de l'adhésion à Koutammarikou à 50 € par an, mais de porter l'adhésion pour un couple à 80 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Conseil d'administration

Les membres fondateurs désignés en 2008 sont reconduits à l'unanimité des présents, il s'agit de :

Philippe Huet (Président), Marie Huet (Trésorière), Jean-Philippe Quai (Vice-Président), Serge Szymanek (Secrétaire).

PREVISIONNEL 2009/2010

Les tatas-sombas

Nous décidons que les sommes allouées à la restauration des tatas-sombas ne seront pas prioritaires pour l'année 2009. Néanmoins, nous pouvons poursuivre une aide ponctuelle avec de petites sommes : en attendant de nouvelles initiatives, ou le développement touristique et culturel autour des tatas d'Alphonse (accueil des touristes) ou de Matthias (visite et animation), nous allouons environ 20 à 30 euros pour chaque projet.

Les écoles

Pérenniser la cantine de l'école de Ditahouan (1^{er} janvier 2009 : 85 élèves, 3 instituteurs, 1 directeur)

Si notre budget est en hausse en 2009, il devrait prendre en compte l'aide que nous avons décidée pour deux nouvelles écoles du Pays somba : Tédonté et Koupérépou (ce ne sont pas vraiment des mégapoles, mais tout de même...).

Il faudra donc compléter et/ou créer les uniformes des enfants. Nous avons lancé sur place une campagne afin d'inciter les parents d'élèves à fournir eux-mêmes des aliments à la cantine (si possible 5 kg de farine de maïs par famille à la rentrée de septembre 2009). Objectif : prise en charge progressive de la cantine par la collectivité villageoise. Affaire à suivre !

Nous finançons pour la première fois la mise en place d'un forage dans un village (Koubérépou), qui servira à l'ensemble du village mais aussi à l'école.

Le jardin

Nous envisageons de racheter, au nom de l'Apeek, la parcelle d'un hectare à l'est du jardin actuel (dossier suivi par Julien Bacri qui nous tiendra au courant des négociations), notamment pour renforcer le projet jardin botanique.

Nom donné à l'ensemble "jardin potager + jardin botanique" : **"Le Jardin des Plantes"**

Nous envisageons de lancer les actions suivantes en 2009 :

- Clôture d'arbres autour du terrain, notamment par la mise en place d'un dépôt d'arbres fruitiers à acheter 2000 Fcfa par les touristes de passage (déjà une bonne trentaine d'achetés et mis en place...).
- Financement des pancartes du Jardin des Plantes
- Création d'un jardin potager auprès de chaque école encouragée par l'Apeek
- Un contrat signé lie désormais Emmanuel N'Tcha, propriétaire officiel du terrain, et l'Apeek (contrat financier, moral et de fonctionnement), à Koutammarikou.
- Création d'un document d'informations sur "Le Jardin des Plantes"
- Compléter le matériel de jardin : brouette, houes, pelles, pioches, arrosoirs, etc.

Micro-crédits

Suite à de nombreux palabres sous le manguier et la tôle, ainsi que sur les motos, et à l'unanimité, nous avons décidé la mise en place progressive de micro-crédits à 0% (ce qui est tout bonnement révolutionnaire !) pour des projets relevant de l'esprit Koutammarikou (valorisation du patrimoine, aide à l'enfance en Pays Sombas, etc.).

Dans un premier temps, 5 micro-crédits de 75 € (50 000 Fcfa), sur 10 mois, seront proposés aux femmes Sombas.

5 % d'intérêts (environ 4 € par dossier), seront tout de même versés par Koutammarikou à l'Apeek pour son fonctionnement (rédaction des contrats de micro-crédits, déplacements dans les villages).

Cependant, les 0% accordés à l'emprunteur seraient compensés par contrat par des services rendus à l'Apeek (ex. : l'Association des Femmes de Ditahouan souhaiteraient deux machines à coudre. En échange du micro-crédit à 0%, elles s'engagent à confectionner 15 uniformes d'élèves gratuitement).

Le contrat-type sera créé par l'Apeek, qui gèrera aussi les contrats futurs.

Pour l'instant, nous attendons que nos amis Sombas nous fassent des propositions pertinentes...

Les projets de financement

- Nous avons rencontré récemment l'un des responsables d'une fondation française, proche du Grand Orient de France, qui est très intéressé par nos actions et qui serait à même de nous aider financièrement. Philippe et Marie Huet, avec l'aide de Jean-Philippe Quai, préparent une demande de subventions de l'ordre de 15 000 euros environ (à suivre).

- Stéphanie Blanchoud, adhérente et amie Belge rencontrée au Bénin avec son compagnon Jean-François, organisent le 1^{er} octobre prochain, à Bruxelles, un grand concert au profit de Koutammarikou. Ils reversent l'essentiel de la recette à notre association.

- Estelle Barriol, jeune lycéenne proche de Koutammarikou, a lancé une souscription dans son lycée pour soutenir Koutammarikou. Nous devrions prochainement recevoir un chèque de quelques centaines d'euros.

- Laurie Desray, étudiante en BTS Communication à Béziers - proche de Koutammarikou (ses parents sont des amis de très très longue date...) -, organise, dans le cadre de ses études, un concert à Béziers au printemps 2010, dont les recettes seront reversées à Koutammarikou. C'est également Laurie qui a créé le logo Koutammarikou que vous trouvez en première page de ce compte-rendu. Grand merci à elle et à son jeune talent...

- Nous avons fait la rencontre, au Bénin, d'un haut responsable d'un Rotary Club d'une région française qui nous avait assuré qu'une aide importante nous serait allouée fin 2009 par son intermédiaire. Nous n'avons plus de nouvelles... Dommage !

• Les dons et adhésions sont globalement en diminution notable, et ne couvriront pas les mêmes dépenses que l'an dernier. Nous essayons par tous nos moyens disponibles de trouver de nouveaux adhérents, mais le Pays Sombas est très loin de chez nous...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ce 20 juin 2009, les adhérents de Koutammarikou étaient également convoqués à une Assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour concernait les modifications des articles 11 et 12, relatif au pouvoir des adhérents lors des votes aux Assemblées générales.

Présents : Philippe Huet, Marie Huet, Jean-Philippe Quai, Serge Szymanek, Caroline Quai, Xavier Bordet Pierre Bonnet.

• Proposition de modification de l'article 11 comme suit :

Article 11 : "...Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, suivant les modalités figurant ci-dessous. Délégation de pouvoir : chaque adhérent à jour du versement de sa cotisation peut, s'il ne peut pas se rendre à l'AG, donner un pouvoir à un autre adhérent qui participera à cette AG. Chaque adhérent peut recevoir des pouvoirs de trois autres adhérents au maximum. Les pouvoirs retournés au siège de l'association, sans mention de délégataire, seront attribués par le Président à des adhérents présents à l'AG..."

• Proposition de modification de l'article 12 comme suit :

Article 12 : "Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents, ou représentés, suivant les modalités figurant à l'article 11..."

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité des présents.

Ces modifications vont être apportées aux statuts, et ceux-ci seront envoyés à la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte pour enregistrement et classement.